



Lud'Info

N°11 - Été 2024



LE MOT DU MAIRE

Chères Ludessoises, chers Ludessois,

C'est avec un immense plaisir que je vous adresse ces quelques mots en cette année 2024. Après une année 2023 dans l'ensemble très chaude et sèche, durant laquelle de violents orages nous auront rappelé l'importance de l'aménagement du territoire (rôle des haies, entretien de réseaux d'eau de pluie, zone de rétention, natures d'assolement...), le début 2024 aura été historiquement très humide avec des cumuls de pluie salvateurs pour nos sources et pour la végétation. Nous avons la joie de revoir couler le lavoir de Chaynat. L'eau sera dans les années à venir un élément majeur à la vitalité de nos territoires, prenons-en soin et continuons de la mettre en valeur. Après la remise en eau de la fontaine l'année dernière, les travaux de réhabilitation et d'étanchéité du lavoir de Ludesse viennent de se terminer. Cet aménagement au cœur du village permet de redonner vie à ce lieu qui autrefois permettait aux familles d'échanger et de partager de bons moments. Nous espérons retrouver à nouveau cette joie du vivre ensemble dans notre belle petite commune.

Malheureusement, trop souvent encore, nous devons consacrer l'énergie et le temps que nous pouvons allouer à la commune à la gestion de conflits et de non savoir-vivre. Notre belle commune mérite tellement mieux ! Prenons tous conscience que chacun, à son échelle, peut rendre encore plus agréable la vie ludessoise : chaque geste, chaque entraide, chaque participation aux manifestations rendra plus agréable notre quotidien.

Dans un souci de sécurisation du centre bourg et de régularisation de nombreuses situations délicates, nous avons entrepris, avec le soutien de l'Agglo Pays d'Issoire et de l'association des communes forestières du Puy-de-Dôme, une démarche collective autour de la gestion des biens sans maître nombreux sur la commune. Plusieurs toitures se sont dernièrement écroulées dans le centre bourg, et de nombreuses ruines menacent de tomber. Il est désormais urgent d'agir. Les démarches administratives en cours englobent l'ensemble des parcelles des successions vacantes, à savoir le bâti et le non-bâti.

Toujours dans le but de rendre notre école encore plus agréable pour nos jeunes et le personnel, nous venons de réaliser des travaux sur le système de climatisation des salles de classe et de la salle de sieste. Les conditions de travail seront ainsi bien améliorées, et permettront aux enfants, chaque année plus nombreux, d'apprendre dans de bonnes conditions.

Lors de chaque opération réalisée, nous tâchons de limiter les dépenses et de trouver les financements possibles à leur réalisation. La rigueur dans la gestion des finances reste notre priorité, mais il est important pour une commune d'avoir des projets pour aller chercher des financements et faire en sorte d'avoir des retombées directes sur l'aménagement de son territoire ou de ses biens. Sachez que nous continuons dans cette démarche pour améliorer notre commune.

Notre commune de Ludesse continuera de grandir et de s'épanouir grâce à l'engagement et à la solidarité de chacun d'entre vous. Ensemble, nous avons accompli de belles choses et nous avons encore des projets à réaliser. La priorité pour l'année 2024 sera la réfection du mur de soutènement de la rue des Avats à Chaynat. De plus, nous avons la joie de vous annoncer que nous avons obtenu le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour engager les travaux de restauration et de sauvegarde des peintures classées du logis du commandeur à l'église de Chaynat.

Tout au long du présent bulletin, vous découvrirez plus en détail toutes les réalisations et informations principales sur nos deux villages. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées, vos suggestions et de vos souhaits pour Ludesse. Votre avis compte et ensemble, nous pouvons construire un avenir encore meilleur pour notre commune.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les bénévoles et acteurs locaux qui s'impliquent sans compter dans la vie de notre commune. Votre dévouement est un exemple pour tous et un pilier essentiel de notre communauté.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture sous le signe de la solidarité et du bien-être.

Bien à vous,

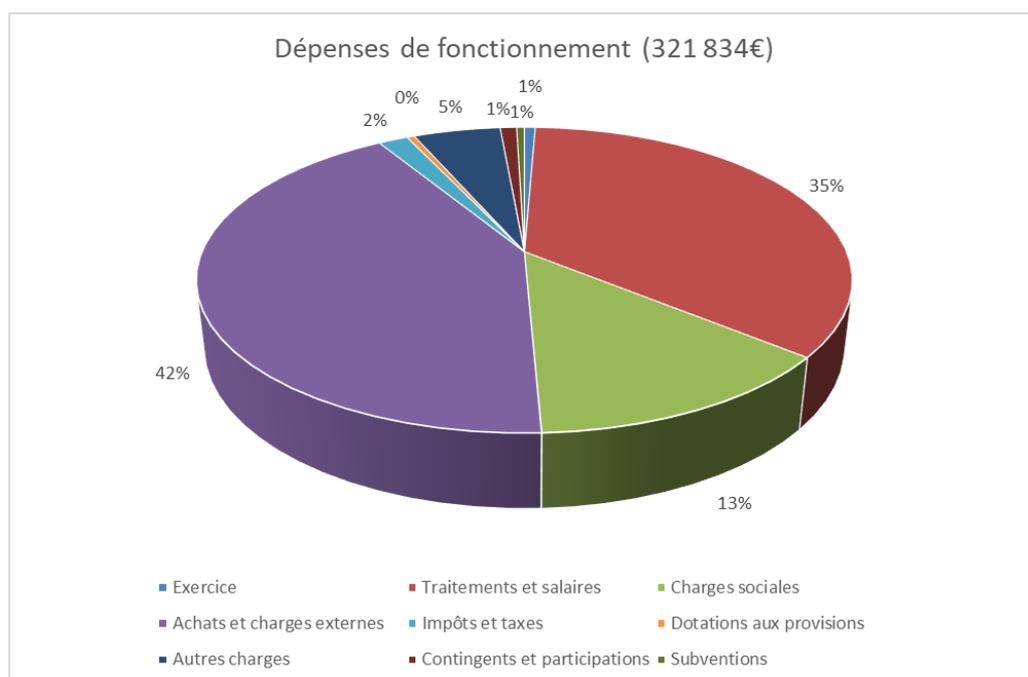
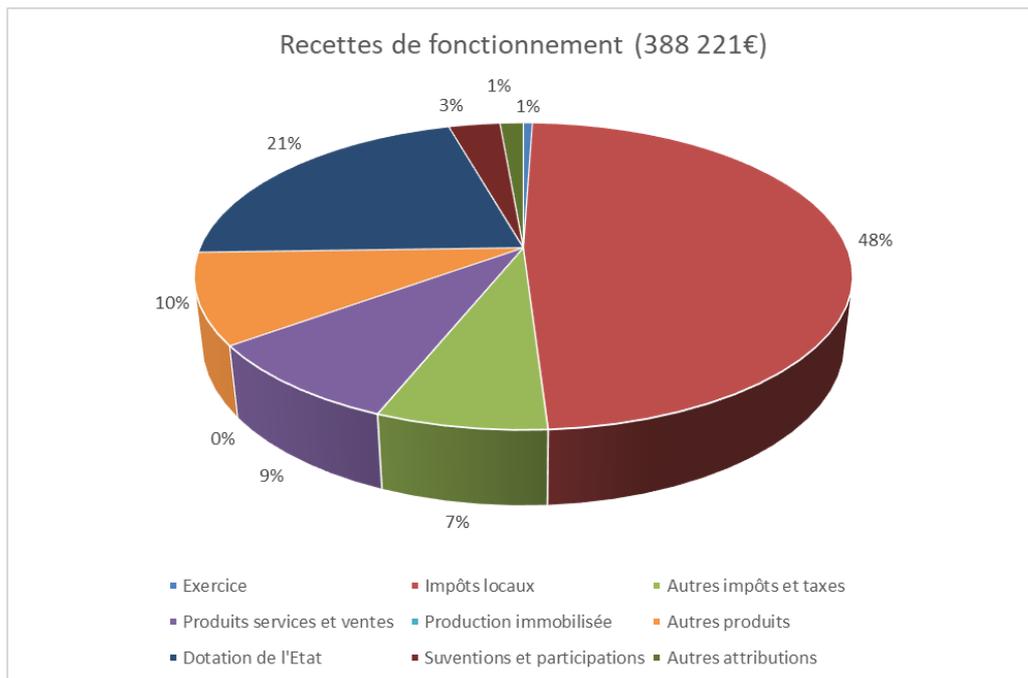
Votre maire
Nicolas ALIZERT

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

La rigueur dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement (+0,8% sur l'exercice) permet un résultat financier excédentaire de 66 387 €, malgré des baisses de recettes importantes : dotations (-11%), autres impôts et taxes (-28%).

Nous devons donc continuer à rester très vigilants dans la maîtrise des coûts pour garder une capacité d'investissement afin de continuer à embellir et rendre fonctionnelle notre commune.

Une des grosses dépenses sur laquelle nous venons d'agir est le chauffage du complexe de l'école. L'investissement qui vient d'être réalisé devrait nous permettre de soulager le système de chauffage actuel en mi-saison et ainsi réduire la consommation électrique. Une renégociation des contrats avec les fournisseurs d'électricité (éclairages publics et bâtiments) est également en cours.



Classes et effectifs pour l'année 2023-2024

Les trois classes étaient réparties comme suit :

- PS-MS-GS (23 élèves) : classe de Mme Céline LAYDIER
- CP-CE2 (19 élèves) : classe de Mme Mathilde TOURNAYRE et de Mme Véronique CHAUTARD
- CE1-CM1-CM2 (16 élèves) : classe de Mme Séverine CLAVERIE (Directrice de l'école)

Effectifs à la date du 7 juin 2024 :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
4	14	5	8	3	11	9	4	58

Pour l'année scolaire 2024-2025, la prévision d'effectifs est de 64 élèves dont 11 entrées en petite section de maternelle.

Projets

Le projet d'école porte sur l'éducation au développement durable. Il s'agit d'engager l'école dans une démarche de développement durable fondée sur la mise en œuvre d'un projet établissant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en s'ouvrant à l'extérieur par des partenariats. L'éducation au développement durable, l'écologie, les sciences sont le fil conducteur des projets au sein des classes et de l'école. Grâce aux actions menées depuis trois ans, l'école de Ludesse a été labellisée niveau 1 de l'E3D (Ecole en Démarche de Développement Durable) en juin 2023.

Un nouveau projet d'école doit être défini pour les années 2024 à 2027.

Les deux classes de primaire participent également au projet « Regards sur le territoire » avec la mise en place d'une balade paysagère et la réalisation de gravures avec l'accompagnement d'une artiste plasticienne. Leurs œuvres ont été exposées au château de Villeneuve-Lembron, dans le cadre de l'exposition « 36 regards sur le puy de Dôme... et quelques vues du Mont Fuji d'Hokusai ».



Sorties scolaires

Trois sorties ont eu lieu en janvier, avril et juin à l'école des sciences de Châteauneuf-les-Bains. Les élèves de maternelle ont travaillé sur le thème des matériaux, les CP-CE2 sur le thème « sciences, sport et corps humain » et les élèves de CE1-CM1-CM2 sur les leçons de Marie Curie.

Tous les élèves se sont également rendus en février à Issoire pour une projection de court-métrages et en avril au Festival Puy-de-Mômes à Cournon-d'Auvergne pour assister à un spectacle de danses et percussions.

Les élèves de primaire participant au projet « Regards sur le territoire » ont visité l'exposition ainsi que le château de Villeneuve-Lembron le 11 juin.

La classe de maternelle s'est rendue à la ferme pédagogique de Montpeyroux le 2 juillet.

Toutes les classes de l'école ont effectué une sortie scolaire commune le 27 juin.

Sport

Huit séances de piscine ont été mises en place d'avril à juin pour les élèves du CP au CM2.

PERSONNEL MUNICIPAL

Les élus tiennent à remercier le personnel municipal pour leur investissement quotidien afin d'assurer le bon fonctionnement de notre commune.

L'équipe des agents municipaux se compose comme suit :

Amélie BERNONVILLE : agent de restauration scolaire et d'entretien (école)

Marie-Claire CHAUVET : secrétaire de mairie

Christian CROS : agent technique

Marie-Laure PRUGNARD : agent technique (école)

Laëtitia VERDIER : agent de restauration scolaire et d'entretien (école)

AMÉNAGEMENTS ET TRAVAUX

Bâtiments

Un système de climatisation réversible a été mis en place à l'école pendant les vacances de printemps, dans toutes les salles de classe et dans le dortoir, afin de rafraîchir l'école durant les fortes chaleurs, la température pouvant atteindre plus de 38 degrés dans les classes. De plus, le système de chauffage pourra servir de secours en cas d'une éventuelle panne.

Voirie

Abribus

En vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers et scolaires, la Région a décidé de financer des abribus pour les communes qui le souhaitaient.

Après réflexion et avec l'aide des services de la Région, afin de répondre aux contraintes des transporteurs, la commune a décidé d'installer deux abribus à Ludesse pour permettre aux usagers de prendre leur transport en toute sécurité, à la montée comme à la descente.

Grâce à cet investissement, la place du Chanvre pourra être aménagée sans qu'il ne soit prévu un espace pour les manœuvres de bus.



Embellissement

Lavoir de Ludesse

Dans la continuité de l'embellissement des villages, la municipalité a fait le choix de rénover le lavoir de Ludesse. Il était compliqué d'entretenir ce lavoir du fait de fuites, ce qui faisait de cet endroit un lieu très marécageux.

Avec l'aide des brigades de maçonnerie de l'Agglo Pays d'Issoire, nous avons pu étanchéifier et nettoyer ce patrimoine auquel nous attachons beaucoup d'importance.



Croix du Pradat

Écroulée suite à un accident de la circulation en mai 2023, la croix du Pradat à Chaynat a été restaurée grâce à la brigade de l'Agglo Pays d'Issoire.

ANIMATION ET COMMUNICATION

Animations / Événements

Repas des aînés

Le repas des aînés s'est tenu à la salle polyvalente de Ludesse dimanche 14 janvier 2024. Le repas était assuré par le traiteur « Les 3 garçons » d'Issoire et l'animation par Mandarine Animations.

Des colis ont été remis aux aînés qui n'ont pas pu participer à ce moment de convivialité.



Fêtes patronales

Les fêtes patronales de Ludesse et Chaynat ont été célébrées respectivement les dimanches 30 juillet et 6 août 2023. Ce fut l'occasion pour les habitants de se retrouver autour du verre de l'amitié offert par la Mairie. Nous vous donnons rendez-vous cet été pour célébrer ces traditions.

Cérémonies du 8 mai et du 11 novembre

Les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre se sont tenues aux monuments aux morts de Ludesse et Chaynat.

A cette occasion, les enfants et adolescents présents ont déposé la gerbe communale.



11 novembre 2023 à Chaynat



8 mai 2024 à Ludesse

Inauguration des composteurs partagés

Les composteurs partagés de Chaynat et Ludesse ont été inaugurés respectivement en juin 2023 et février 2024. Ils remportent déjà un franc succès !



Inauguration du composteur de Chaynat



Inauguration du composteur de Ludesse

Le composteur partagé de Chaynat est situé rue des Foussats, celui de Ludesse place du Chanvre.

Vos référents composteurs sont :

- Pour Chaynat : Lucie POULET et Margot NEYRIAL
- Pour Ludesse : Patrick SCHUMACHER et Dominique RABY

N'hésitez pas à les contacter pour toute question concernant votre composteur de proximité.

Goûter-concert

A l'initiative d'habitants de Chaynat, la compagnie « Les ratés de la bagatelle » s'est produite avec son spectacle le 2 septembre au parc du village.

Le food-truck de Flavia MACHADO est présent les mercredis de 18h à 21h place du Chanvre à Ludesse.
Flavia propose burgers, paninis, en-cas, glaces et boissons.



L'huilerie des Bonnes Fées poursuit son activité au 16 bis, rue de l'Eglise à Ludesse.

Le distributeur de pain est alimenté quotidiennement par la boulangerie « Le Pti Mitron » de Chidrac en pains, baguettes et viennoiseries place du Chanvre à Ludesse. Venez déguster et soutenir ce beau service de proximité !



L'ancien garage municipal est à louer pour une création d'activité artisanale ou commerciale. Toute personne intéressée peut contacter la Mairie pour de plus amples informations.

ASSOCIATIONS

Association des parents d'élèves de Ludesse-Chaynat

L'APE a pour but d'organiser des événements afin de récolter des fonds pour soutenir les différents projets scolaires et apporter une convivialité au sein de l'école.

Les bénéfices ont permis d'acheter des cadeaux de Noël à tous les enfants de l'école, d'offrir un spectacle de Noël, de proposer des goûters et de prendre en charge les transports pour plusieurs sorties scolaires.

Cette année, l'équipe de l'APE a organisé et participé à différents événements :

Halloween

Samedi 4 novembre, les petits monstres ont envahi le village pour récolter des friandises. Il s'en est suivi d'un buffet partagé pour se restaurer et d'une petite soirée dansante.



Le spectacle de Noël

Samedi 16 décembre, le Food truck « Aux Banquets » est venu régaler nos papilles avec un délicieux bœuf bourguignon proposé à la vente sur place ou à emporter, suivi d'un spectacle de la fée Malou. Nous avons également reçu la visite du Père Noël avec qui les enfants ont pu prendre de belles photos.



Les ventes de Noël

Durant le mois de décembre, l'APE a proposé une vente de tasses personnalisées, de biscuits et de sablés.



Marché de Noël

Vendredi 22 décembre, l'école a fait son marché de Noël avec les créations des enfants, l'APE a offert un goûter aux enfants avec la visite surprise du Père Noël et de sa hotte bien remplie.

Une vente de crêpes a été proposée lors de cet événement, la pâte à crêpes avait été confectionnée en amont par les élèves de maternelle et la cuisson réalisée par des parents volontaires.



Carnaval

Vendredi 16 février, les enfants sont venus déguisés à l'école. A cette occasion l'APE leur a offert un goûter.



Loto

Dimanche 24 mars, l'APE a organisé son traditionnel loto.



Kermesse

Le 28 juin, l'année scolaire se clôturera par la kermesse où nous pourrons nous retrouver autour d'un bon repas convivial et diverses activités.

Le bureau de l'APE se renouvelle chaque année, n'hésitez pas à venir les rencontrer lors de l'assemblée générale qui aura lieu en septembre 2024.

L'équipe

Marine LECOMTE – Présidente
Angelo PALLARES – Vice-Président
Laure BASTIDE – Secrétaire
Charlotte BONNAFOUX – Secrétaire Adjointe
Justine BENDAIJOU – Trésorière
Mélanie RABY – Trésorière Adjointe
Elodie PALAIS et Sébastien CAPPÀ



APE Ludesse Chaynat
Groupe WhatsApp



Contact

Mail: ape.ludesse63@gmail.com - Facebook : APE Ludesse Chaynat

Club de gymnastique « Les Gazelles de Ludesse »

Les cours ont lieu les lundis de 19h45 à 20h45 dans la salle polyvalente de Ludesse, dans la bonne humeur, encadrés par Marie-Noëlle FOUSTEL. Les disciplines sont très variées : cardio, renforcement musculaire, Pilates, yoga... Le club prend les inscriptions en cours d'année.

Les adhérentes participent chaque année à Clermont en Rose, Isoir'Ose et la Chamaliéroise au profit de la lutte contre le cancer du sein.

Contact : Béatrice DE SOUSA (Présidente), tél. 04.73.96.29.83



Comité des fêtes de Ludesse et Chaynat

Le comité des fêtes de Ludesse et Chaynat a été repris à l'été 2021. Son bureau est composé de Martin CHEDAILLE (Président), Lucie GUILLAUME (Trésorière), Alexis TACHEIX (Secrétaire), et leurs adjoints : Quentin DA SILVA (Vice-président) et Ryan BARATIER (Trésorier adjoint).

Les gènes de l'association restent inchangés :

- Rassembler les habitants de nos deux villages ;
- Organiser des événements et des activités de convivialité ;
- Mettre en place des activités et événements aussi bien pour les plus jeunes que les plus anciens.

L'année dernière, le comité des fêtes de Ludesse et Chaynat a organisé un concours de pétanque qui s'est avéré plutôt concluant. Il sera renouvelé cette année en août/septembre.

Le comité va essayer cette année d'organiser une retransmission de l'Euro de football avec buvette et restauration rapide ainsi qu'un repas et/ou un concert courant de l'année.

Le comité des fêtes reste disponible pour donner un coup de main auprès des autres associations de la commune pour l'organisation et le déroulement de leurs activités.

Toute personne bénévole est la bienvenue au sein de l'association. Le comité est également ouvert à toute proposition d'activités ou d'événements.

Contact : Martin CHEDAILLE (Président) – tél. 06 69 79 17 38 - mail: martinchedaille@gmail.com

Société de chasse la Perdrix



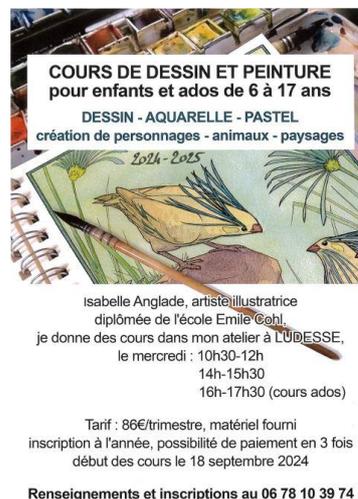
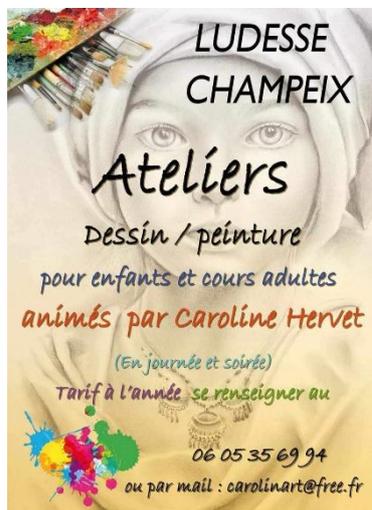
La société de chasse compte une vingtaine de membres, chaque année elle organise un concours de belote en février et un ball'trap fin juin.

Contact : Roland BATISSE (Vice-président) – tél. 06 09 59 09 58 - mail: earlbatisse@gmail.com.

ACTIVITÉS

Cours de peinture et de dessin

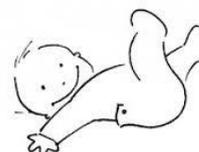
Vous vous sentez une âme d'artiste ? Deux habitantes de la commune proposent des cours de dessin et de peinture à Ludesse, pour enfants, adolescents et adultes.



ÉTAT CIVIL 2023

Naissances*

RABY Soan, Michel le 10/03/2023



*Les naissances annoncées ci-dessus sont celles dont la parution dans la presse a été acceptée par les parents.

Mariages*

CHABAUD Alexis et AUDIGIER Delphine le 08/04/2023

PAYAN Pauline et BOUTROU Julien le 10/06/2023

OUSSET Hélène et ROMEU Laurent le 16/09/2023



*Les mariages annoncés ci-dessus sont ceux dont la parution dans la presse a été acceptée par les mariés.

Décès

RIFFARD (TAILLANDIER) Renée le 19/03/2023

VIALARD Thierry le 29/03/2023

POUÉNAT (TOLVY) Marie le 15/04/2023

CHANDEZON (BESSE) Marinette le 21/06/2023

BESSE Christian le 17/10/2023



FORMALITÉS

Demande ou renouvellement de carte nationale d'identité et de passeport

A proximité de notre commune, la mairie de Champeix propose ce service. Le rendez-vous doit être pris par téléphone au 04.73.96.73.39 ou en ligne sur le site Internet de la commune : <https://village-champeix.fr/carte-didentite/>

Recensement des jeunes âgés de 16 ans

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons âgés de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile (délai de 3 mois à compter du 16^e anniversaire), avec une pièce d'identité et un livret de famille.

INFORMATIONS PRATIQUES

Gestion des déchets

Compostage

Depuis le 5 avril 2023, **les composteurs individuels de jardin sont mis à disposition gratuitement !** Vous pouvez d'ores et déjà commander votre composteur et vous inscrire à la formation obligatoire (~30mn) durant laquelle vous allez le recevoir. L'inscription se fait en ligne sur le lien suivant : <https://www.valtom63.fr/module-composteurs/>

Le composteur est mis à disposition pendant 7 ans, après quoi il sera possible de le remplacer s'il est abîmé. L'acquisition d'un deuxième composteur est possible, mais il sera facturé.

Une opération « Adopte deux poules » est menée par le SICTOM des Couzes chaque année. Le Syndicat fournit gracieusement 2 poules aux adoptants. On estime qu'une poule consomme 150 kg de biodéchets par an.

Tri sélectif

Des sacs pour transporter vos déchets de tri sélectif sont disponibles en mairie, sur simple demande auprès du secrétariat.

Le tri sélectif a été mis en place aux cimetières de Ludesse et Chaynat.

Attention, les sacs placés dans les containers de tri sélectifs ne sont pas triés ! Merci de déposer vos déchets bruts.

Colonnes de tri

Des colonnes de tri seront prochainement déployées à Ludesse et à Chaynat pour le dépôt des ordures ménagères et du tri sélectif. Les bacs individuels et points propres disparaîtront.

En plus de l'enjeu environnemental de ces actions, elles permettent d'éviter un surcoût. En effet, avec l'évolution des taxes, collecter et traiter les ordures ménagères coûte de plus en plus cher au syndicat... et donc aux habitants de son territoire.

Si une de ces initiatives vous intéresse ou vous pose question, n'hésitez pas à contacter le SICTOM des Couzes par téléphone au 04 73 96 77 75 ou par mail à sictomdescouzes.prevention@orange.fr.

Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif

Le jeudi : ordures ménagères (*sauf juillet et août*) et tri sélectif

Le lundi (*uniquement en juillet et août*) : ordures ménagères

Les bacs doivent être sortis la veille, la collecte pouvant être effectuée le matin de bonne heure.

Déchèterie de Montaigut-le-Blanc (Route de Reignat à Montaigut-le-Blanc)

Suite à la mise aux normes de la déchèterie de Montaigut-le-Blanc, le SICTOM des Couzes a créé un espace de seconde vie pour déposer des objets encore en bon état, tels que des meubles, textiles, vaisselle, jouets etc.

Cette zone de réemploi est localisée dans un caisson aménagé, décoré d'une fresque haute en couleur par l'artiste graffeur Byen Siempre. Ne jetez plus, donnez !



Jours et horaires d'ouverture :

Du mardi au samedi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00 - Fermée le lundi

Tél : 04.73.96.72.11 – <https://sictomdescouzes.fr/>



Quel est le préavis pour quitter mon logement locatif ?

Réparations locatives, qui doit payer ?

Peut-on augmenter un loyer en cas de rénovation ?

Mon logement est-il décent ?

J'achète un logement, y a-t-il des frais annexes ?



J'emménage en copropriété, y a-t-il des charges ?

J'agrandis ma maison, quelles sont les normes ?



Pour toutes les questions juridiques, financières ou techniques sur le logement et l'habitat, le bon réflexe c'est l'ADIL !



Des permanences près de chez vous pour des conseils neutres et gratuits

04 73 42 30 75

www.adil63.org



ADIL du Puy-de-Dôme

Maison de l'Habitat - 129 avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND

Éclairage public

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC REPRÉSENTE :

<ul style="list-style-type: none"> 21% des dépenses énergétiques des communes 32% de la consommation d'électricité des communes 4 100 heures d'éclairage par an <i>pour un fonctionnement continu</i> 	<ul style="list-style-type: none"> 1 point lumineux représente 25€/an en entretien Coût en énergie d'un point lumineux* <table style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 5px;"> <tr> <td style="text-align: center;">89€/an</td> <td style="text-align: center;">51€/an</td> <td style="text-align: center;">39€/an</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; font-size: 8px;">Fonctionnement continu</td> <td style="text-align: center; font-size: 8px;">6h de coupure par nuit</td> <td style="text-align: center; font-size: 8px;">8h de coupure par nuit</td> </tr> </table> 	89€/an	51€/an	39€/an	Fonctionnement continu	6h de coupure par nuit	8h de coupure par nuit	
89€/an	51€/an	39€/an						
Fonctionnement continu	6h de coupure par nuit	8h de coupure par nuit						

*sur la base du tarif réglementé de vente au 01/08/2023

POURQUOI ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN MILIEU DE NUIT ?

RÉALISER DES ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES	LIMITER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE	PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ	PRÉSERVER LE CIEL NOCTURNE	GARANTIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE NUIT
<p style="font-size: 1.2em; color: #e91e63;">30% d'économies sur la facture d'électricité</p> <p style="font-size: 0.8em; color: #e91e63;">*pour une coupure de 5h par nuit</p>	<p style="font-size: 1.2em; color: #e91e63;">Jusqu'à 70% d'économies sur la consommation</p> <p style="font-size: 0.8em; color: #e91e63;">*en rénovant le parc d'éclairage public et en appliquant une extinction nocturne</p>	<p style="font-size: 0.8em; color: #e91e63;">L'éclairage nocturne a un effet néfaste sur la faune et la flore et participe à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes.</p>	<p style="font-size: 0.8em; color: #e91e63;">Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l'observation du ciel.</p>	<p style="font-size: 0.8em; color: #e91e63;">L'être humain est un animal diurne, qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.</p>

QUESTIONS/RÉPONSES

<p style="background-color: white; color: #002060; padding: 5px; border-radius: 10px; display: inline-block;">Pourquoi éclipse-t-on l'espace public ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour des raisons de sécurité, pour voir et être vu dans les espaces définis par le conseil municipal de la commune. • Cependant, l'éclairage public doit être raisonné et adapté aux besoins des usagers et ne doit pas empiéter sur l'espace privé. 	<p style="background-color: white; color: #002060; padding: 5px; border-radius: 10px; display: inline-block;">L'extinction de l'éclairage public augmente-t-il l'insécurité ?</p> <p style="font-size: 0.8em;">La coupure de l'éclairage public en milieu de nuit augmente le sentiment d'insécurité mais pas l'insécurité en elle-même. Selon l'ONDRP, la majorité des cambriolages et agressions ont lieu en plein jour et non en cœur de nuit.</p>
---	---

EN INSTALLANT DES DISPOSITIFS RÉFLÉCHISSANTS OU EN ÉCLAIRANT UNIQUEMENT LES ZONES LES PLUS DANGEREUSES ET LES OBSTACLES, LES USAGERS SE SENTENT PLUS EN SÉCURITÉ TOUT EN UTILISANT UN ÉCLAIRAGE ADAPTÉ ET RAISONNÉ.

TERRITOIRE D'ÉNERGIE PUY-DE-DÔME ACCOMPAGNE CHAQUE COMMUNE QUI LUI A TRANSFÉRÉ LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC, DANS SA DÉMARCHE D'EXTINCTION NOCTURNE.

Services publics

Agglo Pays d'Issoire

L'Agglo Pays d'Issoire gère les compétences suivantes : économie et attractivité, social, habitat et mobilité, environnement et urbanisme, jeunesse et sport (dont l'accueil périscolaire) et l'assainissement.

Coordonnées : 20 rue de la Liberté - BP 90162 - 63504 ISSOIRE cedex

Tél. 04 15 62 20 00 – Site web : www.capissoire.fr

Maison de services

La maison de services de Champeix, labellisée Maison France Services, regroupe en un même lieu des services publics de proximité. Elle permet aux habitants de bénéficier d'un accompagnement administratif et numérique, sur des thématiques de la vie quotidienne : emploi, santé, social, famille, logement/habitat, justice, retraite...

Les espaces France Services vous renseignent et vous accompagnent dans vos démarches concernant neuf services :

Ministère de l'Intérieur : aide au renouvellement des papiers d'identité, permis de conduire, carte grise

Finances publiques : déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source

Justice : accompagnement de l'usager dans l'accès au droit

Assurance maladie (permanences de la CPAM les lundis matin de 9h à 11h30 en visioconférence)

Assurance vieillesse

Allocations familiales (CAF)

Pôle emploi

Mutualité sociale agricole (MSA)

La Poste

Vous trouverez également un espace numérique (tablette, ordinateur et connexion Wi-Fi), un espace documentaire, des permanences et un bureau confidentiel pour les rendez-vous en visio-conférence avec les opérateurs.

Enfin, la maison de services reste votre interlocuteur de proximité pour l'ensemble des services de l'Agglo Pays d'Issoire, et notamment pour les aides dans le cadre du dispositif associations (reprographie, prêt de véhicule, ...), les informations locales et touristiques, etc.

Maison de services de Champeix

Place de la Halle

63320 CHAMPEIX

04 15 62 20 17

mds.champeix@capissoire.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 9h – 12h

Mardi : 14h – 18h

Mercredi : 9h – 12h

Jeudi : 9h – 12h / 14h – 18h

Vendredi : 9h – 13h / 14h – 17h



Mairie de Ludesse

Jours et heures d'ouverture au public de la mairie :

Lundi de 16h à 17h30 – Mardi de 17h à 19h – Vendredi de 10h à 12h (mairie fermée le mercredi).

Téléphone : 04 73 96 21 33

Mail : mairie.ludesse@wanadoo.fr

Permanences du Maire et des adjoints (en alternance) le mardi de 18h30 à 19h30 et sur rendez-vous.

Les actualités de la commune et les informations pratiques sont consultables sur le site www.mairie-ludesse.fr.



La page Facebook et le compte Instagram « Commune de Ludesse » relaient également les actualités de la commune.

Pages Facebook : <https://www.facebook.com/elus.ludesse.5> et <https://www.facebook.com/commune-ludesse>

Compte Instagram : @communeludesse

Les procès-verbaux et délibérations des Conseils municipaux sont consultables uniquement sur le site Internet de la commune, rubrique « Conseil municipal ».

Soyons citoyens !

Afin de faciliter le bien-vivre ensemble, nous vous rappelons ci-dessous la réglementation à respecter :

Travaux d'extérieur

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques) ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables de 8h à 20h ;**
- **Les samedis de 9h à 19h ;**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

(Arrêté préfectoral du 26 avril 1991)

Il est interdit de brûler les déchets verts dans son jardin (*Code de l'environnement (sous-section 3 : collecte des déchets) et Circulaire du 18 novembre 2011 (relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts).*)

Animaux domestiques

Les propriétaires d'animaux, quels qu'ils soient, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage (*Arrêté préfectoral du 26 avril 1991*).

Nous remercions les propriétaires de chiens d'éviter toute divagation de ceux-ci dans les villages, afin d'éviter des comportements dangereux pour eux ou les habitants, et de veiller à ce que les déjections soient ramassées ou réalisées hors du domaine public. Une canisette est disponible place du Couder à Chaynat afin de limiter les déjections sauvages. **La divagation d'un chien est passible d'une amende de 150 € et la déjection sur la voie publique de 135 €.**

Déchets

Nous vous remercions de bien veiller à la fermeture des sacs à ordures ménagères et d'éviter l'encombrement des points propres, notamment en période de fêtes (privilégier à cette période le dépôt en déchèterie).

Les déchets autres que les ordures ménagères, le tri sélectif, les biodéchets et le verre doivent être déposés à la déchèterie de Montaigut-le-Blanc.

Stations d'épuration

Afin de maintenir les stations d'épuration de Ludesse et Chaynat en bon état de fonctionnement et éviter les trop nombreuses opérations de débouchage et nettoyage des branchements, réseaux et grilles, nous vous remercions de ne pas jeter de lingettes, protections hygiéniques ou autres objets (de la nourriture a même été retrouvée dans les évacuations...) dans vos sanitaires !

Toute intervention des services d'assainissement de l'Agglo Pays d'Issoire qui révélera la présence d'un bouchon au niveau de la boîte de branchement **est refacturée au propriétaire ou au locataire de l'adresse concernée.**

AGENDA DES MANIFESTATIONS 2024

Dimanche 28 juillet : fête de Sainte-Anne à Ludesse – rendez-vous à 10h30 à l'église

Dimanche 4 août : fête de Saint-Etienne à Chaynat – rendez-vous à 10h30 à l'église



Croix du Pradat – Chaynat

Bulletin municipal édité par la Commune de Ludesse, 1 place Robert-Tacheix, 63320 LUDESSE

Directeur de la publication : Nicolas ALIZERT - Responsable de la rédaction : Élisabeth VIDAL

Coordination : Virginie JAMOT – Comité de rédaction : équipe municipale

Rédaction et conception : Commune de Ludesse – Photos : équipe municipale, SICTOM des Couzes (inauguration composteur de Ludesse) - Mise en page et impression : M'Graphic - Diffusion gratuite

Date de dépôt légal : juillet 2024 - Date de parution : juillet 2024 - Numéro ISSN : 2804-0481